

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue via la plateforme Zoom, le **lundi 7 décembre 2020** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Véronique Martin

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Jennifer Carling, Annie Desaultels, Nancy Ménard

Membres de la communauté : Caroline Plante, Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt, Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale ;

Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe ;

Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe ;

Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général ;

Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C110-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C111-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal du 19 octobre 2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

AVIS DE SUIVIS DU 19 OCTOBRE 2020

Madame Dufour informe les membres que tous les suivis du 19 octobre ont été effectués.

PAROLE AU PUBLIC

1^{er} prise de parole :

Madame Valérie Langlais du comité exécutif de Projet alternatif Gatineau prend la parole. Elle commence par remercier madame Dufour, ainsi que tous ceux qui siégeaient au conseil des commissaires l'an dernier, d'avoir cru en leur projet et d'avoir accepté d'ouvrir une école publique alternative sur le territoire du Centre de services scolaire des Draveurs. Elle rappelle que l'école alternative vise l'apprentissage par projet personnel, par l'entremise des arts, de l'activité physique et du plein air au sein d'une école communautaire et entrepreneuriale. La coéducation et la cogestion par les membres de la triade (élèves, parents, équipe-école) font également partie intégrante de tous les établissements chapeautés par le Réseau des écoles publiques alternatives du Québec (ou RÉPAQ).

Elle précise qu'en diversifiant l'offre de service, Projet alternatif Gatineau favorise la réussite scolaire d'un plus grand nombre d'élèves, entre autres en agissant concrètement sur des éléments clés de cette réussite :

- augmenter la motivation et l'estime de soi ;
- favoriser le développement du sentiment d'appartenance ;
- augmenter le niveau de persévérance scolaire.

Elle invite les membres à visiter le site Web ou la page Facebook de Projet alternatif Gatineau pour en savoir plus. Elle remercie également madame Dufour et monsieur Laforest d'avoir pris le temps de les rencontrer jeudi dernier afin de discuter des rôles et responsabilités pour la suite du projet. Elle fait remarquer que ce fut un échange très convivial, et qu'elle et son comité sont très heureux que l'école publique alternative soit devenue le projet du CSSD, que le projet fasse maintenant partie des documents officiels du CSSD, et que l'objectif soit toujours d'ouvrir l'école pour la rentrée scolaire 2022 malgré les défis à relever.

Elle indique qu'en raison de dossiers prioritaires à gérer par le CSSD, elle comprend que l'école n'ouvrira pas à la prochaine rentrée scolaire et que le projet doit être mis en veille jusqu'à la nomination de la future direction et la formation du comité provisoire, un an avant l'ouverture officielle de l'école. Elle affirme que son comité continuera à se tenir informé afin d'approfondir ses connaissances en matière d'école publique alternative, en participant régulièrement aux rencontres organisées par le RÉPAQ et le réseau des parents du RÉPAQ.

Elle explique que, par exemple, le comité a récemment eu la chance de visiter, virtuellement, une école à volet alternatif, et de lire des documents de travail sur la cogestion. Ces documents méritent certainement une analyse plus approfondie, mais voici quelques points que le comité retient :

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

- Il est indiqué que le RÉPAQ ne veut pas fournir une définition formelle et précise de la cogestion, mais que celle-ci met en évidence la réciprocité entre tous (parents, élèves, équipe-école).
- Il est mentionné que la cogestion amène une culture de soutien et de partage des responsabilités dont les implications ne sont pas les mêmes que dans les écoles qui ne sont pas alternatives.
- La qualité première de ces responsabilités est l'adaptation et l'apprentissage constant.

Elle indique qu'elle pourra fournir ces documents sur demande et au besoin. Elle précise qu'il ne faudrait pas que cette cueillette d'information soit perçue comme de l'ingérence, parce qu'il est primordial pour le comité de maintenir le lien de confiance avec le CSSD. Elle affirme qu'il est de la volonté du comité de soutenir la future équipe afin d'assurer le succès du projet et le bon fonctionnement de l'école dès le début, et à long terme.

Finalement, le comité continue de communiquer régulièrement avec son mentor du RÉPAQ, monsieur Michl Nicholson. Michl est cofondateur de deux écoles alternatives. Il a été directeur d'écoles alternatives pendant 35 ans, et il agit depuis plus de 20 ans comme personne-ressource pour soutenir des parents, des enseignants, des directions d'école et des centres de services scolaires qui souhaitent voir naître une école publique alternative dans leur milieu ou qui œuvrent dans une école existante ou en cours d'ouverture. Elle mentionne qu'il est disponible pour organiser des rencontres et, ce, de façon gratuite pour répondre aux questions et soutenir toutes les parties prenantes du projet. Elle indique que, si le conseil d'administration le souhaite, le comité peut faciliter une prise de contact avec lui.

2^e prise de parole :

Monsieur René Villeneuve, vice-président du conseil d'administration du CPE La Nacelle, prend la parole. Il expose la situation du CPE quant à sa relocalisation dans les dernières années. Dans les faits, le CPE est localisé depuis 2019 dans l'édifice appartenant au centre de services scolaire situé au 33 avenue Gatineau. Le contrat de location actuel qui a été signé avec le Centre de services scolaire des Draveurs le 2 mars 2020 comprend une clause de non-reconduction du bail qui doit en principe se terminer le 31 mars 2021. Le CPE a un terrain et un édifice en construction, mais des délais de 6 à 8 mois sont à prévoir en raison de la pandémie de la Covid-19.

Le CPE se retrouve donc sans logement à partir du 1^{er} avril. M. Villeneuve affirme que, considérant que le CPE a dû subir trois déménagements dans les dernières années et qu'il y a un risque de perdre des parents et des enfants qui sont attachés à leur milieu, il demande aux membres du conseil s'il y a une ouverture pour trouver des solutions afin que le CPE ne se retrouve pas sans logement à partir du 1^{er} avril.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE
L'ÉLÈVE**

Madame Janik Sunstrum, protectrice de l'élève pour le Centre de services scolaire des Draveurs, présente son rapport annuel. Tel que le stipule l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, le rapport annuel de la protectrice sera joint au rapport annuel du centre de services scolaire et disponible sur le site web du centre.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**DÉPÔTS DES RAPPORTS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (PLAINTES
001, 002 ET 003)**

Madame Janik Sunstrum présente les rapports de trois plaintes qu'elle a traitées à l'automne 2020.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**C112-2012 RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT les articles 220 et 220.1 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel sera transmise au ministre de l'Éducation et qu'il sera publié sur le site Web du Centre de services scolaire des Draveurs et rendu disponible sur demande ;

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Martin d'adopter le rapport annuel du Centre de services scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

**C113-2012 ABROGATION DU RÈGLEMENT 50-27-02 « ACTIVITÉS
OFFICIELLES DE RECONNAISSANCE »**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Projet de loi no 40 « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires », les objectifs du

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

règlement 50-27-02 « ACTIVITÉS OFFICIELLES DE RECONNAISSANCE » ne sont plus adaptés aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT l'article 90 du Projet de loi no 40 qui stipule que « le directeur général est le porte-parole officiel du centre de services scolaire » ;

CONSIDÉRANT la politique 50-41-01 « POLITIQUE SUR LES GESTES DE RECONNAISSANCE ET DE CIVILITÉ dont les objectifs sont entre autres d'encourager et soutenir l'organisation de gestes de reconnaissance et de rendre hommage au personnel du centre de services scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'abroger le règlement 50-27-02 « ACTIVITÉS OFFICIELLES DE RECONNAISSANCE ».

Adopté à l'unanimité

C114-2012 ABROGATION DU RÈGLEMENT 50-28-02 « LE PROGRAMME D'HOMMAGES »

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Projet de loi no 40 « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires », les objectifs du règlement 50-28-02 « LE PROGRAMME D'HOMMAGES » ne sont plus adaptés aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT l'article 90 du Projet de loi no 40 qui stipule que « le directeur général est le porte-parole officiel du centre de services scolaire » ;

CONSIDÉRANT la politique 50-41-01 « POLITIQUE SUR LES GESTES DE RECONNAISSANCE ET DE CIVILITÉ dont les objectifs sont entre autres d'encourager et soutenir l'organisation de gestes de reconnaissance et de rendre hommage au personnel du centre de services scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'abroger le règlement 50-28-02 « LE PROGRAMME D'HOMMAGES ».

Adopté à l'unanimité

C115-2012 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 50-42-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS »

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *RJ.*
INITIALES DU PRÉSIDENT *AM*

CONSIDÉRANT que le service des ressources humaines est maintenant sous la supervision de la direction générale et ce, suite à l'amendement le 26 octobre 2020 de l'organigramme administratif 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS » adopté le 19 octobre dernier stipule que le conseil d'administration délègue à la direction générale adjointe le pouvoir de « procéder à l'affectation, à la promotion, au reclassement, à la mutation, à la rétrogradation volontaire ou à la mise en disponibilité des membres du personnel autre que les cadres » ;

CONSIDÉRANT que, selon l'organigramme maintenant en vigueur, ce pouvoir relève maintenant de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Ann Ciura d'amender le règlement 50-42-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS » en déléguant le pouvoir de « procéder à l'affectation, à la promotion, au reclassement, à la mutation, à la rétrogradation volontaire ou à la mise en disponibilité des membres du personnel autre que les cadres » à la direction générale.

Adopté à l'unanimité

**C116-2012 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE 55-41-01 «
POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES »**

CONSIDÉRANT que des changements sont apportés aux points 6.3 *La sélection*, 6.4 *L'engagement* et 11 *Dispositions finales* de la politique 55-41-01 « *Politique locale de gestion des cadres* »;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (ADEOQ) ont été consultées quant aux précisions et modifications apportées à la politique;

CONSIDÉRANT que les instances sont en accord avec celles-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Martin d'adopter la politique modifiée 55-41-01 « Politique locale de gestion des cadres ».

Adopté à l'unanimité

**C117-2012 ACTUALISATION DE L'EXTRAIT SUR LE TRANSPORT
SCOLAIRE DE LA POLITIQUE 56-05-01 «
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES AUX
PARENTS »**

CONSIDÉRANT le mandat confié au Service des ressources informatiques, clientèle et transport de mettre à jour l'extrait sur le transport scolaire de la politique 56-05-01 « Contributions financières exigées aux parents »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du Service des ressources informatiques, clientèle et transport ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de parents ;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bourbonnais d'adopter l'extrait sur le transport scolaire de la politique 56-05-01 « Contributions financières exigées aux parents ».

Adopté à l'unanimité

**C118-2012 ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR EST
DE SON TERRITOIRE – INGÉNIEURS EN STRUCTURE, EN
CIVIL ET EN INGÉNIERIE DES SOLS ET LABORATOIRES**

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministre à réaliser le projet de construction d'une école primaire, dans le secteur est de son territoire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fondé uniquement sur une évaluation de la qualité publié le 21 août 2020 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 24 septembre 2020 et analyse de conformité par la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection formé en vertu de l'autorisation DG092-0920;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adjudiquer le mandat de la firme d'ingénieurs en structure, en civil et en ingénierie des sols et laboratoires **Consortium Cima+** /

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *EJ*
INITIALES DU PRÉSIDENT *M*

QDI située au 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1 pour la conception des plans et devis en structure, en civil et en ingénierie des sols et laboratoires pour la construction d'une école primaire dans le secteur est de son territoire.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

Stantec
400-375, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4A6

Consortium WSP / GBI
480, boulevard de la Cité, bureau 200
Gatineau (Québec) J8T 8R3

Les Consultants Yves Auger & associés
196, boulevard St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9

Adopté à l'unanimité

C119-2012 ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR EST DE SON TERRITOIRE – INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministre à réaliser le projet de construction d'une école primaire, dans le secteur est de son territoire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fondé uniquement sur une évaluation de la qualité publié le 21 août 2020 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 24 septembre 2020 et analyse de conformité par la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection formé en vertu de l'autorisation DG092-0920;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adjuger le mandat de la firme d'ingénieurs en mécanique et électricité **Cima+** située au 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la conception des plans et devis en mécanique et électricité pour la construction d'une école primaire dans le secteur est de son territoire.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *EJ*
INITIALES DU PRÉSIDENT *M*

Stantec
400-375, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4A6

Bouthillette Parizeau Inc.
430, boulevard de l'Hôpital, bureau 210
Gatineau (Québec) J8V 1T7

Pageau Morel et associés inc.
365, boulevard Gréber, bureau 302
Gatineau (Québec) J8T 5R3

Consortium EXP / GBI
920, boulevard St-Joseph, bureau 105
Gatineau (Québec) J8Z 1S9

WSP Canada Inc.
480, boulevard de la Cité, bureau 200
Gatineau (Québec) J8T 8R3

Adopté à l'unanimité

**C120-2012 ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR EST
DE SON TERRITOIRE – ARCHITECTURE**

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministre à réaliser le projet de construction d'une école primaire, dans le secteur est de son territoire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fondé uniquement sur une évaluation de la qualité publié le 21 août 2020 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 24 septembre 2020 et analyse de conformité par la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection formé en vertu de l'autorisation DG092-0920;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adjudiquer le mandat de la firme d'architecture LRAA + ACSL / Leclerc architectes consortium située au 53, boulevard St-Raymond, bureau 200-A, Gatineau, Québec, J8Y 1R8 pour la conception des plans et devis en architecture pour la construction d'une école primaire dans le secteur est de son territoire.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

Consortium Provencher_Roy / BBBL
179, Promenade du Portage, 3^e étage
Gatineau (Québec) J8X 2K5

Figurr + GR7 Architecture, architectes en consortium
3550, rue St-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H4C 1A9

Adopté à l'unanimité

**C121 -2012 ENTÉRINEMENT POUR LA DEMANDE D'AJOUT
D'ESPACE PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES
2021-2031 – IMPLANTATION DES MATERNELLES 4 ANS
POUR LES ÉCOLES DE LA TRAVERSÉE (SAINTE-MARIA-
GORETTI) ET L'OISEAU BLEU – 5 GROUPES DE
PRÉSCOLAIRES**

CONSIDÉRANT la lettre datant du 20 février 2019 reçu du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui exige de faire des demandes d'ajout d'espace pour implanter les maternelles 4 ans sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur va favoriser les secteurs dont l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) est supérieur à 6;

CONSIDÉRANT le déploiement progressif et à grande échelle des classes de maternelle 4 ans à temps plein;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs à analyser et préparé un plan directeur quinquennal pour ses besoins actuels et futurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner la demande d'ajout d'espace déposée le 30 octobre 2020 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2021-2031* afin d'implanter des maternelles 4 ans pour 3 groupes de l'éducation préscolaire à l'école de la Traversée (Sainte-Maria-Goretti) ainsi que 2 groupes de l'éducation préscolaire à l'école L'Oiseau Bleu et que ces agrandissements soient prêts pour l'année scolaire 2023-2024.

Adopté à l'unanimité

**C122-2012 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –
MESURE RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES
BÂTIMENTS – RÉFECTION DU BASSIN DE TOITURE M1 –
ÉDIFICE SAINTE-BERNADETTE**

CONSIDÉRANT le projet de réfection du toit plat à l'édifice Sainte-Bernadette dans le cadre de la mesure *Réfection et transformation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par la firme *Lapalme Rheault Architectes Associés + ACSL*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet de réfection du toit plat à l'édifice Sainte-Bernadette :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Fabrication d'un abri extérieur temporaire pour permettre de protéger la zone des travaux de décontamination.	15 565,86 \$
Construction d'un mur intérieur temporaire au sous-sol pour isoler la zone des travaux du reste de l'édifice	5 815,05 \$

Adopté à l'unanimité

**C123-2012 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –
MESURE RÉSORPTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN –
RÉFECTION DE SALLES DE TOILETTES – PHASE 1 –
ÉCOLE DU NOUVEAU-MONDE (ÉDIFICE RENAUD)**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de salles de toilettes l'école du Nouveau-Monde (édifice Renaud) dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit de maintien*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par la firme *Lapalme Rheault Architectes Associés + ACSL*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet de réfection de salles de toilettes à l'école du Nouveau-Monde (édifice Renaud) :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Un nouvel évier et robinet doivent être installés dans le nouveau comptoir du salon du personnel.	1 197,61 \$
Le positionnement des colonnes d'acier existantes (localisées après la démolition) nous force à réviser la disposition des pièces. Le positionnement de certains murs et portes doit être revu.	3 821,80 \$

Adopté à l'unanimité

**C124-2012 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS – REMPLACEMENT
DU SYSTÈME D'INTERCOMMUNICATION ET DE
DÉSAMIANTAGE DU VIDE SANITAIRE – ÉCOLE DES
TROIS-SAISONS (ST-PIE X)**

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du système d'intercommunication et de désamiantage du vide sanitaire à l'école des Trois-Saisons (édifice St-Pie X) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par la firme *WSP*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'enterrer les coûts supplémentaires pour le projet de remplacement du système d'intercommunication et de désamiantage du vide sanitaire à l'école des Trois-Saisons (édifice St-Pie X) :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Faisant suite au retrait d'une couche de sable de deux pouces, il y a toujours des débris amiantés enfouis dans le sol du vide sanitaire. Les experts ont déterminé que le recouvrement du sable contaminé serait la seule solution adéquate pour assurer la sécurité du personnel dans ce vide sanitaire. Le sable contaminé sera donc recouvert par une membrane géotextile non-tissée et de 100mm de matériaux granulaires.	54 305,63 \$

Adopté à l'unanimité

**C125-2012 AVENANT AUX CONTRATS EN ENTRETIEN SANITAIRE –
AJUSTEMENT DES HEURES DE CONCIERGERIE –
PANDÉMIE COVID-19**

CONSIDÉRANT la situation pandémique à la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'exigence des normes de désinfection quotidienne exigée par le gouvernement du Québec et par la Commission des normes et de l'équité en santé et sécurité au travail (CNEST);

CONSIDÉRANT l'ajout d'heures de conciergerie nécessaire pour exécuter tous les contrats avec la désinfection supplémentaire demandée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale et du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'ajouter l'avenant #1 au contrat en entretien sanitaire pour ajuster les heures de conciergerie en raison de la pandémie à la COVID-19 à la firme Nasco entretien ménager d'immeubles Inc. pour la période du 31 août 2020 au 23 juin 2021.

Adopté à l'unanimité

C126-2012 RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Draveurs (l'« Emprunteur ») souhaite

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *J.J.*
INITIALES DU PRÉSIDENT *HJ*

instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 25 619 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 25 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 25 619 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT _____

-
- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
 - 3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
 - 4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
 - 5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
 - 6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
le président ou la directrice générale de l'Emprunteur ou, en cas d'empêchement de l'un, de l'autre ou de ces deux dirigeants, le vice-président et la directrice générale adjointe de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
 - 7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté à l'unanimité

**C127-2012 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

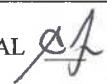
COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Madame Dufour informe les membres que la première rencontre du comité d'engagement pour la réussite des élèves a eu lieu le 29 octobre et qu'une deuxième est prévue pour le 11 décembre. Elle mentionne que 3 universitaires ont accepté de s'impliquer au sein du comité et qu'il a été déterminé que chacun assistera à tour de rôle aux rencontres.

ÉTAT DE LA SITUATION – COVID-19

En ce qui a trait aux finances, madame Dufour indique que malgré le fait que le centre de services scolaire a engendré pour l'exercice financier 2019-2020 un surplus de 2 488 243 \$, il est très difficile, en raison de l'imprévisibilité due à la pandémie de la Covid-19, de prévoir les dépenses pour les prochains mois. Pour l'instant le M.E.Q. demande aux centres de services scolaires de comptabiliser les dépenses liées à la Covid-19 dans un poste budgétaire indépendant. On ne sait pas encore si ce dernier remboursera ces dépenses ou elles devront être absorbées par le centre de

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
7 décembre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

services scolaire. Madame Dufour informe également les membres que des tests sur le taux de dioxyde carbone auront lieu dans les prochaines semaines dans certaines classes d'établissements du centre de services scolaire.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 2020.

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/nouvelles-ducentre-de-services-scolaire-des-draveurs>

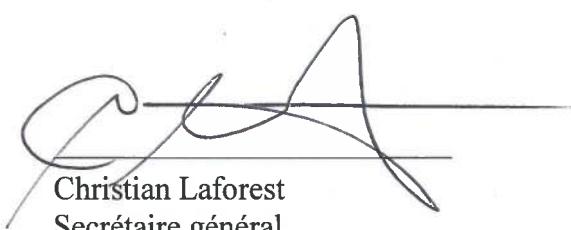
Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

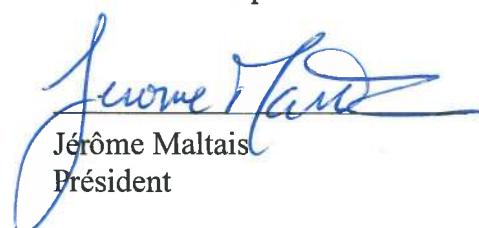
La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 22 février à 18 h 30.

C128-2012 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loiselle que la séance soit levée. Il est 20 h.



Christian Laforest
Secrétaire général

Adopté à l'unanimité

Jérôme Maltais
Président